

Postulat

**"Evaluation de la pertinence et de la faisabilité de louer plutôt que d'acheter des véhicules et autre matériel communal."**

Dans deux préavis portés à l'ordre du jour du conseil du 30 avril 2019, la municipalité demande au conseil communal des crédits pour l'achat d'un tracteur et d'une benne compacteuse.

Concernant le tracteur, le préavis mentionne que celui acheté il y a seulement trois ans doit être remplacé car il présente des faiblesses et doit subir des réparations fréquemment.

Quant à la benne, le préavis stipule qu'une seule offre écrite a été demandée à l'entreprise Kolly, celle-ci gérant le parc des bennes actuelles. Le principe de concurrence est bloqué par la problématique de la compatibilité avec les systèmes actuels.

Le groupe de préparation s'interroge sur le bienfondé de l'achat de véhicules et de matériel pour les services communaux. Une solution de location permettrait éventuellement d'éviter des remplacements précoces ou des situations de monopoles. En effet, du matériel en location défectueux serait remplacé rapidement. Et le changement de prestataire à la fin d'un contrat est possible et permet de faire jouer le principe de concurrence.

De plus, au point de vue financier, il serait possible de diminuer le bénéfice communal de manière durable en augmentant de manière linéaire les charges.

Compte tenu de ce qui précède, nous proposons au conseil communal de Vully-Les-Lacs d'adopter le postulat suivant :

Nous invitons la municipalité à :

- Evaluer la pertinence et de la faisabilité de louer plutôt que d'acheter des véhicules et autre matériel communal.
- Evaluer les incidences sur la gestion des finances communales.

Julien Bessard

Christophe Tombez

Matthieu Tombez

Alexandre Bardet

Pierre Leuba